



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

José REMONDIÈRE
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Adaptation scolaire et scolarisation
des élèves en situation de Handicap
Service Ecole Inclusive

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
Adjoints chargé.e.s de SEGPA

Mesdames et Messieurs les Enseignants
Référents de la Scolarisation des Elèves
en situation de Handicap

Mesdames et Messieurs les psychologues
EN EDA,

Mesdames et Messieurs les Enseignants ASH

Mesdames et Messieurs les personnels
Accompagnant d'Elèves en situation de
Handicap (AESH)

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale CCPD

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Mamoudzou, le 15 octobre 2022

Objet : Note de rentrée 2022/2023

Référence : Circulaire de rentrée du 29-6-2022

Mesdames et Messieurs, personnels relevant de l'ASH/Ecole Inclusive,

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser le retard avec lequel cette première communication vous parvient. Nous étions dans l'attente de pouvoir finaliser les derniers recrutements de l'équipe de circonscription.

Aujourd'hui, notre équipe est au complet et se tient à vos côtés afin de vous aider dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Cette année qui débute sera l'occasion de poursuivre le travail entamé depuis des années, avec les priorités fixées au plan national :

- L'accompagnement et la formation de tous les personnels, visant une école plus inclusive
- La poursuite du travail autour des Pôles Inclusifs pour l'Accompagnement Localisés (PIAL)
- La mise en place du Livret de Parcours Inclusif (LPI)

- Le partenariat avec les acteurs du Médico-Social, afin de construire des réponses toujours mieux ajustées aux besoins de nos élèves.

1. L'équipe ASH-Ecole Inclusive :

Pour tout contact, vous pouvez composer le **02.69.61.27.88** ou écrire à **secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr**.

	MISSIONS		Contact
<u>YOUSOU CHEBANI</u>	Secrétariat administratif - Accueil		02.69.61.27.88 secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr
<u>Halid BACAR M'COLO</u>	Gestion des données et des bases Suivis notifications et affectations		02.69.61.27.88 halid.bacar-mcolo@ac-mayotte.fr
<u>Virginie GAULTIER</u>	Professeure Ressources pour les Troubles du Spectre de l'Autisme (PR-TSA) Suivi et accompagnement des élèves TSA et de leurs enseignants ; suivi des Unités d'Enseignement Élémentaires Autisme (UEEA)	Suivi et accompagnement des personnels en Etablissements et Services du Médico-Social (ESMS) Animations pédagogiques des personnels ULIS Suivi et accompagnement des personnels contractuels CDAPH	02.69.61.27.88 professeur-ressource-autisme@ac-mayotte.fr CPC-1-ASH@ac-mayotte.fr
<u>Soirhane HALIFA</u>	Gestion des personnels AESH (Recrutement, suivi, formation), suivi et accompagnement des PIAL, liens avec la MDPH, responsable des données et des bases, contact ERSEH et MDPH		02.69.61.27.88 cpc-avs-mpa@ac-mayotte.fr
<u>Amandine MIGNON</u>	Coordonnatrice de la CDOEA – CFG – Orientations scolaires et affectations – Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital et à Domicile (APADHE) – Matériel Pédagogique Adapté (MPA) – LPI et PIAL		02.69.61.27.88 CPC-CDOEA@ac-mayotte.fr

	MISSIONS		Contact
<u>Elior MOLINA</u>	Coordonnateur de la formation CAPPEI	<p>Suivi et accompagnement des stagiaires CAPPEI</p> <p>Suivi et accompagnement des personnels contractuels</p> <p>Animations pédagogiques des personnels SEGPA</p> <p>Suivi et accompagnement des personnels Centre Pénitentiaire, RSMA, UEAJ</p>	<p>02.69.61.27.88</p> <p>coordo.cappei@ac-mayotte.fr</p>
<u>Laura SEGRETIER</u>	<p>Suivi des dossiers Classe Relai – PRITH – Psychologues EDA – Animations pédagogiques</p> <p>Suivi et accompagnement des personnels contractuels</p> <p>Accompagnement PIAL et Livret Parcours Inclusif (LPI)</p> <p>Coordonnatrices des dispositifs ULIS et liaisons collèges/lycées</p> <p>Aménagements d’examens et validation des acquis</p>		<p>02.69.61.27.88</p> <p>CPC-2-ASH@ac-mayotte.fr</p>

2. Le suivi et l’accompagnement des personnels :

L’équipe a travaillé à un plan de formation qui se déroulera sous plusieurs formes, en fonction des publics visés :

- Une formation CAPPEI qui s’adresse cette année à 11 stagiaires sur deux parcours (SEGPA et ULIS) ;
- Un stage MIN (Module d’Initiative Nationale) « Personnes Ressources Ecole Inclusive » qui s’adresse aux personnels enseignants du second degré (ULIS et SEGPA), qui se déroulera sur la période du 21 novembre au 2 décembre 2022 ;
- Un stage académique « Leadership pour les changements vers une Ecole Inclusive » qui s’adresse aux personnels de directions (DACS), qui se déroulera sur la période du 21 novembre au 2 décembre ;
- Un stage « Formateurs de Formateurs » qui s’adresse à des personnels spécialisés et formateurs, qui se déroulera sur la période du 21 novembre au 2 décembre ;

- Un stage « Andragogie : Enseigner à des adultes », qui s'adresse aux personnels exerçant au Centre Pénitentiaire, qui se déroulera à La Réunion, du 6 au 10 mars 2023 ;
 - La formation 60 heures d'adaptation à l'emploi qui s'adresse à tout personnel AESH récemment recruté, qui se déroulera à compter de la fin octobre 2022 ;
- En dehors de ces actions de formations, les animations pédagogiques et autres stages vous seront proposés dans les prochaines semaines (formation Langue Française des Signes pour les personnels accompagnant des élèves avec TFA, formation en Magister pour les personnels AESH, stage « débiter en ASH » pour les personnels titulaires ou contractuels affectés pour la première fois sur un poste ASH qui débutera en novembre 2022).

Concernant les personnels contractuels nouvellement recrutés, votre accompagnement prendra plusieurs formes :

- Les visites en classe, organisées par les CPC ASH ou l'IEN ASH, suivi d'un écrit et de conseils
- Le stage « débiter » en ASH, deux journées organisées sur l'année
- Le suivi en circonscription pour les personnels affectés en 1^{er} degré (visites de CPC de circonscription et accès à la formation proposée par les IEN et les CPC en circonscription territoriale)

3. Les Rendez-Vous de Carrière :

Comme chaque année, les personnels éligibles au rendez-vous de carrière sont informés par mail via leur adresse professionnelle. Le rendez-vous est ensuite programmé par l'IEN ; l'enseignant doit confirmer en avoir pris connaissance.

Les collègues qui le souhaitent peuvent accéder au document de préparation, le renseigner et le transmettre préalablement à la visite (<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>).

4. Le calendrier annuel :

Vous serez prochainement destinataires de différents calendriers concernant la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés, les commissions d'affectations en ULIS LP, les commissions d'affectations spéciales pour les ESMS ; les Enseignants Référents vous informent du calendrier de la MDPH. Pour autant je vous demande une attention toute particulière à ces quelques dates clés :

- Le 6 mars 2023, pour les remontées des dossiers de demande d'orientation vers les EGPA
- Le 30 mai 2023, pour les remontées des dossiers d'orientations post-collège pour les élèves en situation de handicap (notamment élèves sortant ULIS collège)
- Le début mars pour toute demande d'orientation ou de ré-orientation vers un dispositif ULIS, les demandes d'aide humaine, afin de tenir compte des délais de traitement de la MDPH.

5. Les priorités 2022/2023 :

Comme je l'annonçais en introduction, cette année sera l'occasion de revoir le découpage de notre académie en **Pôles Inclusifs pour l'Accompagnement Localisés (PIAL)**. Profitant du nombre toujours plus important des personnels AESH (plus de 260 à ce jour), nous allons mettre en place de nouveaux dispositifs qui auront pour objectif d'organiser les aides humaines au plus près du terrain et des besoins des élèves. Nous devrions gagner en souplesse d'organisation, en réactivité, en efficacité.

Enfin, notre académie, comme toutes les autres, passe à une généralisation de la mise en œuvre des **Livrets Parcours Inclusifs (LPI)**.

La création de ces livrets est à la charge des directeurs (trices) d'école et des chefs d'établissement ; en tant qu'enseignants en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers, vous serez forcément contributeurs ; à ce titre, je vous invite à consulter le guide Utilisateur Enseignant (<https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>).

Si les changements attendus pour que notre Ecole devienne pleinement inclusive sont bien l'affaire de **TOUS LES ACTEURS**, par votre place, votre expérience, votre expertise, vous êtes des personnes ressources essentielles à ce changement.

Dans votre école, dans votre établissement, face à nos partenaires, vous êtes identifié.e.s comme celles et ceux qui peuvent aider, accompagner pour répondre aux questions que posent l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Je vous remercie pour les efforts déjà accomplis depuis cette rentrée scolaire et vous rappelle que l'ensemble de l'équipe départementale se tient à vos côtés et à votre disposition pour vous aider dans vos missions du quotidien.

Bien cordialement.

José REMONDIÈRE
Inspecteur de l'Éducation Nationale
en charge de l'Adaptation Scolaire et
la scolarisation des élèves en situation de Handicap
Conseiller Technique Ecole Inclusive



ACADÉMIE
DE MAYOTTE
José REMONDIÈRE
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Conseiller Technique ASH